Association amicale des Résidents et amis de Saint-Quay-Portrieux

BULLETIN N°7 - Juillet 2005

LE MOT DU PRESIDENT

La Charte de l'environnement fait aujourd'hui partie de la Constitution française. C'est dire à quel point les esprits ont évolué au regard du déplacement des préoccupations de chacun d'entre nous. La mise en œuvre est une affaire beaucoup plus complexe que les déclarations d'intention. Elle se heurte à d'autres priorités qui ont aussi leur valeur comme le développement économique ou touristique. Des arbitrages doivent être rendus par les responsables pour harmoniser des volontés légitimes mais parfois contradictoires.



Le Portrieux vers 1915

Dominique Blanc

Rubriques traitées

La vie de la commune
Nouvelles des commerces
La vie du port
Préoccupation environnementale
Tristes marées vertes (suite du N°6)
La saga du Romeur (suite mais pas fin)
Brèves
La vie des associations
La vie de notre association

Association loi de 1901. Statuts déposés le 31 décembre 2002 - Adresse courrier: BP 32, 22410 Saint-Quay-Portrieux - Mail : as_amicale_st_quay@yahoo.fr
Président : Dominique Blanc (Dominiqueblanc73@hotmail.com - Vice-présidents : Blandine de Soultrait (jacques.de-soultrait@wanadoo.fr) -Louis Rolland (Louis.rolland@chu-brest.fr) - Mathieu Tanon (tanon.m@wanadoo.fr) - Secrétaire Général: Jean-Pierre Guth (alsajpg@aol.com) - Trésorier : Jean d'Herbécourt (Jdherbecourt@caichevreux.com)

La vie de la commune

Conseil municipal

Stella Maris :
La Commune a finalement décidé de ne pas préempter l'achat des locaux non scolaires de l'institution. Après études et discussions, l'accord semblait acquis mais un vote à bulletins secrets a entraîné un rejet par 10 voix contre 9. Cette décision a été suivie de la démission de Jacqueline Delisle de son poste d'adjointe, mais pas de conseillère municipale. Cette position du Conseil sur un projet d'envergure n'est pas sans conséquence sur la politique de développement et d'hébergement de la ville. Nous reviendrons dans un prochain bulletin sur cette affaire en donnant la parole aux principaux responsables concernés.

Vote de budgets
Le conseil du 13 mai a voté un budget de 3110 € pour l'exposition Plisson prévue au Centre des Congrès et un budget de 2805 Euros pour une plaque commémorative portant le nom des maires de Saint-Quay-Portrieux depuis 1790. Pour l'exposition on peut penser qu'il ne s'agit que d'une exposition sans vente, car l'entreprise Plisson est d'une santé exemplaire.

Relations entre la municipalité et la SNSM
A la suite d'une réunion entre le président local de la SNSM, le délégué départemental de la SNSM, le Maire, et l'adjoint aux animations, il a été mis un terme aux aigreurs exprimées au travers de la presse entre la Municipalité et la SNSM de Saint-Quay-Portrieux à l'occasion du vote des subventions aux associations, en février: « bien que la municipalité ait regretté de ne pas avoir été associée à la manifestation de solidarité en faveur des sinistrés d'Asie du Sud-Est organisée à Binic...La subvention annuelle n'est pas et n'a jamais été remise en cause ».

Partenariat
Un partenariat a été signé par la commune de Saint-Quay-Portrieux avec celle de Chatel-en-Savoie. Des visites réciproques sont intervenues entre les maires et certains adjoints avec le directeur de l'office du tourisme. Le partenariat portera sur des échanges de documents touristiques, la présence aux salons (nautique,...) et d'autres manifestations, ainsi que sur des échanges de personnel saisonnier.

Cinema Arletty :
Comme prévu le conseil municipal a voté l'achat du fonds de commerce avec son matériel pour une somme de 11000 €. Grâce à cet engagement modeste, la commune évite la disparition de son cinéma et conserve cette activité importante pour la vie locale. A peine le fonds de commerce racheté le cinéma a redémarré: le programme des projections de l'été est disponible et affiché.

Nouvelles des commerces

Installation d'un nouveau plombier chauffagiste, monsieur Paul Jacques Elie, originaire de Saint-Quay-Portrieux. Il prend la suite de Juan Carlo Bazile, 4 bis rue de la Marne, et a gardé le même numéro de tel que J.C. Bazile : le 02 96 70 34 64

Restaurant « Chez Fabrice » ex « Mouton Blanc.» Nombreux étaient les habitués à regretter que ce restaurant soit débaptisé. Ces regrets ne sont plus de propos puisque Fabrice confirme qu'il quitte les lieux fin septembre pour La Baule et qu'une fois le fonds revendu au propriétaire des lieux, le restaurant fermera pour être transformé en logements.

Restaurant « Le Commerce », au bas de la rue Clemenceau. Son propriétaire confirme qu'il est à vendre, fonds de commerce et murs. Etant donnée l'estimation du montant que peut rapporter la vente des murs en regard de la valeur du fonds de commerce, il apparaît fort probable que les chambres d'hôtel actuelles finiront en logements.

Bar « Le Nemo » (ex Westland) sur le Port d'Armor. Ce bar qui faisait également boite de nuit avait déposé son bilan avant l'été 2004. Il a ré-ouvert sous le nouveau nom de « Le Pen Duick »

« Le relais Brenner » à Lézardrieux a réouvert.

Le Golf de Plehedel, propriété de Boisgelin, a réouvert après plusieurs années de fermeture. Il s'agit d'un golf de 9 trous.

Fermeture d'une usine. Très discrète, sur le chemin du Littoral, existait une petite usine de bijoux en or, spécialisée dans les montures et fermoirs, et qui employait 34

personnes. Le groupe britannique Cookson, propriétaire de l'usine depuis 2000, a fermé le site, démonté les machines pour les expédier à l'ile Maurice, et licencié tout le personnel. Une cellule de reclassement a été cependant mise en place.

Fermeture de l'antenne quinocéenne de la Cinémathèque de Bretagne au Port d'Armor

La vie du port

Aire de carénage (1) :
Décision du Conseil Municipal du 3 mai 2005 portant modification au plan de financement des études pour la mise en place d'une aire de carénage au Port Es Leu. Il devient :

FEDER (*)	50%	74175€
Conseil général	20%	29670€
Syndicat mixte	20%	29670€
Commune	10%	14835€
Total	100%	148350€

(*) Fonds Européen de Développement Régional : l'Europe nous financera donc la moitié de l'investissement.

A ce stade, il n'y a toujours pas d'information officielle. On en saura davantage lorsque le marché d'études aura été passé, les études reçues et communiquées. Sinon il faut attendre que le projet soit devenu public sous forme d'affichage de permis de construire et/ou d'enquête publique.
(1)On notera que cette aire de carénage est également prévue pour être une aire de manutention et de travaux sur les bateaux, soit au total 8000 m2.

Augmentation des tarifs au Port d'Armor
Pour répondre à quelques remarques sur la tarification par tranches qui faisait par exemple que des bateaux de 6.05m à 6.95m ou de 7.95m payaient la même chose, il a été décidé de mesurer la longueur des bateaux hors-tout et de facturer en fonction de la longueur réelle, le Port d'Armor acceptant les contestations en re-mesurant les bateaux de manière contradictoire.
Le résultat pratique est que la majorité des usagers subissent des augmentations pouvant aller jusqu'à 10% en raison des jupes arrières, échelles de bains, balcons avant etc. On ne connaît pas de cas précis de réduction de tarif mais nous sommes prêts à rectifier cette assertion si des informations qui vont dans ce sens nous parviennent.
Le Port d'Armor affiche par ailleurs des recettes en hausse et un bilan satisfaisant.
En conclusion, il y a globalement augmentation ! On le vérifiera ou le démentira lors de la prochaine publication du bilan du Port d'Armor en constatant le niveau de recettes de la location des anneaux.
Cependant, l'équité n'est pas complètement acquise puisque la tarification ignore les largeurs exactes (avec ou sans défenses ?). Or le nombre de bateaux sur un ponton dépend en fait de la largeur des bateaux, alors que les longueurs n'y changent rien.
Enfin il faut signaler que le Port d'Armor participe au budget d'études de l'aire de carénage. C'est logique puisque les bateaux du Port d'Armor seront les premiers et les plus nombreux à en profiter. Rappelons que les réalisateurs du port en eau profonde avaient été exonérés de toute obligation de création d'espaces techniques, ce qui était une aberration, mais que tout avait été prévu pour les commerces et autres espaces commercialisables !

Gratuités au Port d'Armor
En décembre 2004, le conseil du syndicat mixte de Saint-Quay-Portrieux-Port d'Armor a constaté qu'il y avait toutes sortes de pratiques de gratuités offertes à certains usagers et a décidé de régulariser la chose.

Gratuités permanentes aux moyens maritimes de l'Etat:

Vedette des Affaires Maritimes
Vedette de la Gendarmerie
Vedette et zodiac S.D.I.S (pompiers)
Langoustier propriété de la commune

La vedette de la SNSM n'est pas citée, ce qui est logique et paradoxal puisqu'elle est armée par des bénévoles et hébergée au port de pèche, alors que les autres navires ci-dessus, pourtant tous professionnels, sont au port de plaisance.
Pour les navires de plaisance appartenant au personnel de la régie, dans la mesure du possible et sous réserve de places disponibles, des postes gratuits peuvent leur être attribués. Cette gratuité doit être considérée comme un avantage en nature de 382 Euros pour un poste de 8m, à comparer au tarif public de l'ordre de 1000 €. Autres situations gratuites : compétitions, hôtes de marque etc. ; le directeur du port a l'autorité pour agir au cas par cas.

Préoccupation environnementale

Les actions en matière de salubrité de propreté et les préoccupations environnementales de la mairie

L'intégration de la Charte de l'Environnement dans la Constitution française démontre aujourd'hui, à bien des égards, les nombreuses préoccupations environnementales de nos concitoyens.
Cette charte se caractérise, en effet, non seulement par une reconnaissance du droit à l'environnement mais aussi par une affirmation d'obligation pour les pouvoirs publics d'assurer sa protection, de principes d'actions (principe de précaution, de prévention, de participation....) ou d'objectif tel que le développement durable.

La Constitution Française reconnaît donc désormais un droit pour l'Homme de bénéficier d'un environnement de qualité (*cf article 1 : Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*).

Bien entendu, chaque citoyen a également en contrepartie des devoirs *(cf article 2 : toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement*)

Chaque collectivité doit donc mener des actions pour harmoniser ses droits et obligations conformément aux principes fondamentaux.
Il est par conséquent intéressant pour nous, habitants de résidences secondaires, de voir comment la mairie de notre commune mène des actions de salubrité et de propreté dans le cadre de ses nouvelles préoccupations environnementales.

SAINT-QUAY-PORTRIEUX, COMMUNE SOUCIEUSE DE PRESERVER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

Chaque collectivité doit aujourd'hui mener des actions concrètes pour préserver la qualité de notre environnement, à la fois dans l'intérêt de tous aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures.
Dans ce cadre, Saint-Quay-Portrieux a mené des projets qui se déclinent en 3 axes

1- **le nettoyage des plages**

Cet aspect est bien entendu fondamental pour une commune, qui, comme la nôtre, passe de 3500 habitants hors saison à 25 000 l'été.
De fait, des moyens particulièrement importants ont été mobilisés ces dernières années pour faire face à ce défi d'envergue :
► d'une part, un équipement spécifique pour le nettoyage des plages a été acheté (coût environ 60.000€). Cet engin nettoie en été une plage de Saint-Quay-Portrieux par jour.



Il est à noter que, au regard de son efficacité, il a même été ponctuellement prêté et utilisé dans les Landes lors du naufrage du « Prestige ».
► d'autre part, les services de la ville sont renforcés tous les étés. 33 titulaires agissent toute l'année pour la propreté de la ville, des plages et des espaces verts et, en été, une vingtaine de contractuels saisonniers sont recrutés.
L'entretien des plages fait donc partie des priorités de la commune.

2- **la gestion des déchets**

Point essentiel dans le cadre du développement durable, le tri sélectif est désormais une habitude quotidienne ancrée dans les mentalités des citoyens de la commune.
Néanmoins, des projets sont en cours pour améliorer la situation :
➡ La déchetterie sera agrandie dans les prochaines années pour s'adapter aux besoins toujours croissants des habitants.
➡ La station d'épuration sera également structurée en fonction de cet objectif, en travaillant notamment sur la pollution olfactive pour essayer de la réduire au minimum.
➡ La mairie souhaite également lutter contre certaines « pollutions visuelles » : à cet effet, un abri a été acheté pour cacher les poubelles sur le Port d'Armor.

3- **la propreté de la ville**

Ces actions sont, là encore, déterminantes pour la qualité de vie dans notre commune.

Un équipement performant (une balayeuse) a été acheté en 2002-2003. L'objectif est de nettoyer surtout les petites rues, l'entretien des grandes voiries étant effectué par la DDE.
Mais la salubrité d'une ville passe également par la gestion des déjections canines. Par conséquent, dans le cadre d'une campagne importante menée au niveau des médias locaux, des « cani-poches » ont été mises en place. Elles sont disponibles gratuitement à la mairie ou à l'office du tourisme.
Sur ce thème, il est à noter que la campagne menée pour maîtriser les chiens errants a été un succès. Cependant, il est parfois pénible de constater que la règle d'interdiction d'accès des chiens à la plage n'est pas toujours respectée.... Rappelons néanmoins que nos amis disposent d'une grève à SAINT-QUAY qui leur est entièrement consacrée, la grève Gicquel à Saint-Quay.

Le bilan de l'ensemble de ces actions menées pour la salubrité est positif puisque les eaux de baignades de notre commune sont systématiquement classées en catégorie A depuis quelques années. Le droit à un environnement de qualité est donc a priori une préoccupation quotidienne de nos édiles.
En revanche, qu'en est-il de la prise de conscience par chaque citoyen de ses obligations de préserver cet environnement ?

UNE PRISE DE CONSCIENCE CITOYENNE DE NOS OBLIGATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Deux actions fortes peuvent être mises en avant:

1- **la journée de l'environnement**

Lors de la semaine dédiée au développement durable, une journée a été consacrée à la préservation de l'environnement marin avec le soutien et la participation de la fédération française de plongée sous-marine.
Dans ce cadre, des plongeurs ont remonté à la surface toutes les ordures enfouies dans la partie plaisance du port, afin de montrer à l'ensemble des citoyens ce qu'il pouvait contenir. Le résultat fut bien entendu affligeant : filtres à huile, à gasoil, pneus, portables...Ce bilan édifiant a permis de prendre conscience collectivement du devoir de protection de la mer dont nous avons tous la responsabilité.

2- **pédagogie à bord du vieux gréement**

La ville de Saint-Quay-Portrieux a acheté un vieux gréement sur lequel sont organisées visites, balades, découvertes des fonds marins. Mais ce projet a également pour mission de sensibiliser le public de façon pédagogique à la protection de la mer ; cette action ludique menée par l'équipage permet de faire comprendre à chaque personne les enjeux d'aujourd'hui et de demain : lorsqu'on sait qu'une cigarette met un an et demi pour disparaître .... Sans compter les plastiques et autres ordures diverses jetées des bateaux...

En conclusion, citoyens et collectivité, nous devons tous nous mobiliser pour assurer ces actions de développement durable et de préservation de l'environnement. Cela passe parfois par des actions extrêmement simples comme ne pas laisser des sacs poubelles au bord des trottoirs le dimanche soir... Mais ce n'est qu'ainsi, grâce à nos efforts conjugués, que nous réussirons à relever ce défi pour aujourd'hui mais surtout pour demain !

La saga du Romeur (suite et pas fin)

Le projet de thalassothérapie transformé en 2001 en projet de construction collective Pierre et Vacances a fait l'objet d'une enquête approfondie dans le bulletin N° 1, d'un complément d'information suite à des développements judiciaires dans le bulletin N° 2, et de nouvelles informations judiciaires dans le bulletin N°4 de juillet 2004 dans lequel on annonçait que l'issue des actions contre le POS et le permis de construire auraient dû intervenir en juin 2004.

Le tribunal administratif de Rennes a rendu son jugement le 19 mai 2005 et il s'en est suivi une bataille de communiqués de presse entre le maire de Saint-Quay-Portrieux et l'association Vivarmor relayée par la presse et des interviews.

Brute de décoffrage la décision du tribunal administratif du 19 mai 2005 est la suivante:
Art 1 : La délibération du 18 janvier 2002 par laquelle le conseil municipal de Saint-Quay-Portrieux a approuvé la révision du plan d'occupation des sols de la commune est annulée en tant qu'elle crée une zone NAtr.
Art 2 : La commune de Saint-Quay-Portrieux versera à l'association Vivarmor Nature une somme de 800 Euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Art 3 : Les demandes de la commune de Saint-Quay-Portrieux tendant à condamner l'association Vivarmor Nature au payement des frais exposés et non compris dans les dépens sont rejetées.
Art 4 : Le présent jugement sera notifié à l'association Vivarmor Nature et à la commune de Saint-Quay-Portrieux

Dans ses attendus le jugement invoque les conclusions à fin d'annulation en ce qui concerne la zone NAtr (qui avait fait l'objet de la modification du PLU contestée par Vivarmor) : il considère que «cette zone est le prolongement naturel de l'espace remarquable, dans lequel elle est manifestement découpée, formé depuis les falaises de Fonteny jusqu'à l'anse de Saint-Marc dont elle a les mêmes intérêts biologiques et paysagers,... que ce secteur était ainsi répertorié dans l'atlas littoral de la Direction Départementale de l'Equipement, tracé qui n'avait pas été retenu en raison de la volonté expressément affirmée de l'administration de réserver un espace proche du rivage au développement d'équipements touristiques... et que la commune n'a pu, sauf erreur manifeste d'appréciation, affecter cet espace remarquable d'un zonage NAtr... La délibération du 18 janvier 2002 doit être, dans cette mesure annulée.»
En fait le tribunal affirme le caractère «espace remarquable» à cette zone, caractère qui ne lui avait jusqu'à présent pas été spécifié. Espace remarquable signifie que personne n'a le droit de faire quoi que ce soit sur cet espace, la nature doit s'y exprimer librement, alors qu'un urbanisme de faible de densité était encore envisageable auparavant.

Les communiqués

Le 23 mai, le président de l'association Vivarmor, Yannick Geffray, communique : « ...En réalité la municipalité connaissait bien ce jugement précédent (1) et donc les risques juridiques qu'entraînait son projet d'urbanisation, mais elle avait décidé de les neutraliser par des méthodes d'un autre ordre. En effet l'action juridique de notre association contre ce projet a entraîné contre elle et son président une série de pressions et d'intimidations, toutes destinées à nous faire retirer le recours. Sans compter les demandes du maire, d'adjoints, de Pierre et Vacances, la visite des Renseignements Généraux, la création d'une association destinée à dénigrer le président, retenons surtout la convocation par le préfet, qui nous a demandé expressément le retrait du recours afin de permettre la réalisation du projet Pierre et Vacances. Ces offensives n'ayant donné aucun résultat, elles ont été suivies de harcèlement sous forme d'une soixantaine d'appels téléphoniques comprenant de nombreuses menaces de mort, principalement adressées au domicile du président. Leur auteur a été condamné à une peine de principe en mai 2004 » (2)

Le 24 mai, le maire communique : estimant que le tribunal a outrepassé ses fonctions en décidant du caractère remarquable de l'espace, il entend faire appel de la décision du tribunal administratif. Il explique que c'est l'Etat qui décrète les espaces remarquables et non pas la commune à laquelle cette carte s'impose.
Au passage il attaque l'association Vivarmor et son président :
« Le fait que Monsieur le Président de Vivarmor habite à Saint-Quay-Portieux n'est peut être pas étranger à autant d'acharnement contre les projets de la commune. Il y a là une interprétation par Vivarmor de l'intérêt général sur laquelle on peut légitimement s'interroger, et un recours abusif à des procédures qui n'ont d'autre but que de décourager toute initiative des élus malgré le soutien de la population qui, en l'espèce, s'est clairement manifesté. »
Il précise que « la commune est tout à fait étrangère aux pressions évoquées, sauf à invoquer la défense des intérêts de la collectivité, ce qui ne saurait être interprété comme une pression, mais une protestation contre l'attitude de cette association. »

Le 26 mai, le président de Vivarmor communique à nouveau.
Il justifie la qualification du tribunal à modifier la carte des espaces par des arguments de droit et conclut « ...que le Maire cherche seulement à gagner du temps et sauver la face en faisant comme s'il avait l'initiative des événements »

Qu'en relate la presse ?

- Le Télégramme et Ouest France (3) résument le 24 mai, le communiqué de Vivarmor
- Ouest France le 25 résume le communiqué du Maire (3)
- La Presse d'Armor du 25 mai fait la part belle au jugement rendu et titre « Victoire de Vivarmor à St-Quay ». avec photo et interview du président de Vivarmor sur une demi page.

L'intention de la commune de faire appel y est traitée.
- La Presse d'Armor du 1er Juin fait une demi-page en région. L'article fait état de la réaction du maire, Gérard Lambotte qui « n'a visiblement pas apprécié l'article paru dans nos colonnes la semaine dernière »... « Monsieur Lambotte estime que l'information n'a pas été traitée de manière équitable et souhaite la parution intégrale du communiqué de presse transmis, du 24 mai, suite à la décision du tribunal. Le communiqué y est publié, encadré, « la rédaction décidant de lui accorder ce droit de réponse » mais le journaliste justifie le fond et la forme de l'article incriminé et conclut que « La Bretagne a une carte primordiale à jouer au niveau du tourisme, source d'emplois ; et chacun s'accorde aujourd'hui sur le fait que son avenir passe aussi par la préservation des paysages ».

Point de vue de la rédaction de notre association
Au cours de discussions privées informelles entre nous il est apparu qu'il n'y avait pas unanimité sur le sujet, nous sommes donc restés aussi factuels que possible. Comme il y a appel, une nouvelle décision interviendra dans X mois ou années ; on saura alors qui criera victoire le dernier !
On peut faire remarquer que l'expérience a montré que, quand il y a des intérêts associés à de la politique, les décisions des tribunaux administratifs et les recours sont parfois inversés en appel. Le maire et l'association Vivarmor sont sûrs, chacun de leur côté, de leur droit, en avançant des arguments irréfutables. On verra bien qui avait raison, le Maire au nom des initiatives des élus ou l'association Vivarmor au nom de la protection de la nature. En attendant, c'est le contribuable qui paye les recours.
On peut noter que le projet de thalassothérapie, rapidement transformé en projet Pierre et Vacances, était au cœur de la campagne électorale de l'actuel conseil municipal.
On note aussi que Vivarmor ne s'est opposé, par voie de justice administrative, qu'à deux projets et non pas à « tous les projets.» Elle n'intervient pas par exemple pour le projet d'aire de manutention–carénage. Le Maire parle d'un recours abusif à des procédures. En quoi ce recours serait-il abusif s'il obtient une issue favorable ?

(1) Décision d'annulation du grand projet de thalassothérapie en 1998 par le tribunal administratif.

(2) Voir notre bulletin N° 4 relatif à l'association Mieux Vivre à Saint-Quay-Portrieux.
(3) La presse traite ce sujet dans la page régionale et non pas locale.

Tristes marées vertes

Dans notre numéro précédent nous avons évoqué les algues bénéfiques que le CEVA(*) cherche à mettre en valeur. Nous voudrions maintenant examiner les aspects polluants des algues et en particulier le phénomène des marées vertes. Le programme PROLITTORAL financé par la Région Bretagne, les quatre départements bretons et l'Agence de l'Eau, a été lancé pour comprendre ce phénomène et mener des actions préventives et curatives contre cette forme nouvelle de pollution.

➡ Le phénomène
Elles sont bien connues sous le nom de « salade » et s'appellent les ULVES. Il s'agit de ces algues qui se développent au printemps et en été dans des eaux agitées et peu profondes à partir d'algues dérivantes, et vont s'échouer sur les grèves formant une masse visqueuse qui envahit les côtes. Elles couvrent parfois l'estran tout entier et remontent en haut des plages pour y pourrir aux pieds des baigneurs dans des odeurs pénibles. Sur les dernières années on en a récolté 60.000 m3/an dans les seuls départements des Côtes d'Armor et du Finistère où cent plages ont été touchées au moins une fois par une marée verte au cours des sept dernières années! Ces algues catastrophiques sur les côtes, existent aussi dérivantes au large, mais, même si elles y sont en moindre quantité, elles restent nuisibles, en particulier pour la pêche côtière.

➡ Les coupables
La raison de ces invasions d'algues se trouve dans un apport excessif de sels nutritifs (phosphoriques ou azotiques) dans des eaux de faible profondeur et dont le renouvellement est lent. Ces algues sont apportées par les courants et se mettent à proliférer au moment où les conditions de température, de lumière et d'apports en sels nutritifs sont réunies pour leur développement. Le phosphore est toujours en excès par rapport aux besoins des ulves car il se stocke particulièrement bien dans les sédiments littoraux. C'est donc l'azote qui contrôle l'extension actuelle de ces algues.

Comme il est principalement d'origine agricole, c'est l'agriculture qui détient le levier le plus efficace pour limiter ces marées vertes.
Mais l'importance du phénomène est aussi liée à des facteurs naturels:
- la synchronisation ou non des conditions favorables au développement des algues, comme un retard saisonnier décalant l'arrivée des nitrates avec l'ensoleillement et la température de l'eau.
- la nature des sols et le relief qui peuvent faciliter des trajets directs et rapides des effluents vers la mer, ou au contraire des cheminements souterrains lents offrant des possibilités de dénitrification naturelle des eaux, voire conduisant à un décalage de l'arrivée des sels nutritifs avec la période favorable au développement des algues.
- l'épuisement naturel des sels nutritifs par les phytoplanctons, ces planctons végétaux qui s'en nourrissent eux aussi.
- la forme des côtes et les courants de marée qui peuvent plus ou moins ralentir la dilution des sels nutritifs et plus ou moins favoriser le stockage des algues produites.

Les remèdes

Il n'est pas évident que l'on puisse favoriser la consommation des phytoplanctons pour réduire la quantité de sels nutritifs dont les ulves se nourrissent.
Il est possible en revanche de faire varier l'apport des rejets nitrés dus à l'agriculture en réduisant les trajets directs de l'eau qui les entraînent très rapidement vers la mer, en particulier au moyen d'aménagements pour ralentir le ruissellement des eaux avec des bassins de rétention provisoire. De nouvelles pratiques culturales peuvent aussi favoriser la dénitrification naturelle, en particulier dans les périodes sensibles de croissance des algues.
Le ramassage des algues au début de leur période privilégiée de croissance est un moyen efficace de traitement pour dépolluer et aussi pour éviter la contamination de plages voisines. Mais ce type d'action doit être fortement coordonné entre les communes à cause des transferts latéraux, d'une baie à l'autre, des ulves et des sels nutritifs. Les sites voisins sont ainsi fortement inter-dépendants et il faut bien comprendre leurs relations avant de pouvoir intervenir efficacement.
Enfin le stock hivernal d'algues rémanentes est un facteur d'inertie important puisque c'est lui qui ensemencera le phénomène au printemps suivant. Les actions doivent donc se conduire dans la durée.

Le CEVA(*) étudie ce phénomène, des traitements sont à l'essai, mais on voit qu'ils ne sont pas simples. Espérons que les remèdes seront trouvés et mis en place rapidement car pour les communes touristiques comme la nôtre, les marées vertes peuvent ruiner le capital de plages qui fait l'attrait des stations de notre région.
(*) Centre d'Etude et de Valorisation des Algues situé sur le Sillon de Talbert (cf N°6)

Brèves

Villa Ker Lann

Cette villa rue de la Barbe Brûlée, bien connue de nombreux Quinocéens, jouxte l'immeuble construit au nord de la plage de la Comtesse. Sa propriétaire madame Cresson, veuve sans enfants est décédée et la villa a été vendue à Mme & M Chauvac notaire associé à Maître Mazé, sous forme de S.C.I.
Des travaux ont été projetés, un permis de construire a été délivré le 28 février 2005 et les travaux ont commencé au grand dam des voisins immédiats qui ont saisi le tribunal administratif de Rennes. Le tribunal a statué sur l'urgence et ordonné la suspension du permis et la condamnation de la commune de Saint-Quay-Portrieux à verser aux plaignants une somme de 800 Euros pour couvrir leurs frais de procédure.
Les travaux devaient porter sur la création d'une piscine, d'une terrasse et sur la création de deux préaux, au total « plus de 40% de la surface de la parcelle ». Le Télégramme de Brest du 1° juin précise que : « le juge des référés..... a retenu deux raisons de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité du permis de construire..... »
On peut penser que la commune fera appel.

Respect de l'environnement... et des engagements pris :

Le chantier de construction d'un petit immeuble s'est ouvert au carrefour de la rue du Tertre Legendre et de la rue des Carlagots. Fâcheusement les engagements pris lors de l'octroi du permis de construire n'ont pas été respectés ! Il avait été convenu alors que le talus et le mur de terre recouvert de vieux ormes qui constituait le très pittoresque chemin creux, seraient conservés. Stupeur de conseillers municipaux qui ont vu détruire cette levée de terre ! Emus par la destruction de ce site, ils ont contacté le promoteur et se sont vus

répondre benoîtement que cela n'était pas un problème : un mur serait reconstruit et les choses remises en l'état. Refera-t-on vraiment là un mur de terre à l'ancienne et le replantera-t-on avec de vieux arbres ?
Le respect des permis de construire, des règles les concernant et les possibilités d'action en cas de problème sont suffisamment importants pour que nous prévoyions un article dédié à ce sujet dans le prochain numéro.

Bug à la fête de la musique
La première partie prévue le 21 juin à 18h 30 a été annulée au grand dam des élèves de l'école de musique. L'explication a été donnée dans le télégramme de Brest du 22 juin : le parking du casino où devaient se produire les musiciens était encombré de voitures, faute d'en avoir interdit l'accès pour l'occasion, et l'estrade n'était pas couverte, ce qui n'est pas compatible avec des instruments de musique qui ne peuvent pas être exposés en plein soleil. Preuve, s'il en était besoin, qu'il fait toujours beau en Côtes d'Armor !

Centre des Congrès :
La rénovation est terminée. L'aspect financier avait été analysé dans le bulletin n°5.
L'inauguration du nouveau Centre est intervenue le 8 juillet 2005. On peut maintenant découvrir un ensemble complet, refait à neuf, doté d'installations modernes (cuisines comprises), et susceptible d'accueillir des séminaires d'entreprise, colloques, concerts, réceptions...
Précision : à propos du droit de préemption renforcé évoqué dans un précédent bulletin, il convient de préciser que la partie privative du Centre des Congrès qui s'appelle « Résidence de Bretagne » est concernée.

Europe :
Les résultats du referendum à Saint-Quay-Portrieux ont été les suivants,

Inscrits	2810
Votants	1989
Blancs, nuls	39
Exprimés	1950
Oui	1152
Non	798

La vie des associations

L'association du Moulin St Michel Lavoirs etc. organise des visites du Moulin St Michel tous les jeudis après-midi en juillet & août. Sa restauration est terminée, il a un bel éclairage et est complètement opérationnel ...sauf à produire de la farine. Associées à ces visites se trouve une exposition sur le centenaire du petit train avec des cartes postales originales.

Cette association organise :
-le 19 juillet une journée à Yvias (en voitures personnelles) avec visite commentée du patrimoine local : manoir, pigeonnier, expo de peinture.
-le 27 juillet une journée au centre des algues de Roscoff (voiture individuelle)
-le 30 juillet la visite d'une propriété magnifique à Quintin. Il s'agit d'une folie du 17eme siècle.
-le 5 octobre à 18 heures à la Closerie, une conférence avec diapositives sur l'histoire du sel.
Renseignements au 02 96 70 35 30.

Vie de notre association

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre association aura lieu cet été le samedi 6 août à 11heures dans la Maison des Associations, Résidence des Mimosas, rue des Ecoles. A l'issue de la réunion un entretien avec Monsieur Lambotte, Maire de Saint-Quay-Portrieux, vous offrira la possibilité de l'entendre et de lui poser vos questions.

Notre trésorier nous prie d'insérer le message suivant :

Appel de cotisation 2005

Madame Monsieur

La cotisation à notre amicale reste inchangée pour 2005, soit Quinze Euros. Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir ce montant par retour de courrier afin d'éviter des relances coûteuses.
Avec nos remerciements, nous vous prions de recevoir, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Jean d'Herbécourt
Trésorier

Adresse d'expédition :
Amicale des Résidents et Amis de Saint-Quay-Portrieux
B.P 32 22410 St Quay Portrieux